

# **Normes linguistiques à la radio et à la télévision suisse. Pluralisme linguistique dans les médias suisses**

(Language rules in the Swiss radio and television.  
Linguistic pluralism in the Swiss media)

Oppenheim, Roy

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision SSR

Récep.: 07.05.99

BIBLID [1137-4462 (2002), 9; 201-209]

Accep.: 05.02.02

---

*L'auteur trace le panorama linguistique de Suisse et la façon dont la radiotélévision publique organise son offre, en tenant compte qu'un territoire aussi petit possède une aussi grande diversité et quatre langues officielles, reconnues par la constitution helvétique.*

*Mots Clés: Suisse. Moyens de communication Allemand. Français. Italien, Romanche. Radio. Télévision. Plurilinguisme.*

*Egileak Suitzako hizuntza panorama azaltzen du lan honetan, bai eta irrati-telebistak bere eskaintza antolatzen duen modua ere, hartarako kontuan hartzen dituela hain txikia den lurralde horren aniztasun handia eta helvetiar konstituzioak aintzatesten dituen lau hizkuntzen ofizialtasuna.*

*Giltza-Hitzak: Suitza. Komunikabideak. Alemana. Frantsea. Italiera. Erromantxea. Irratia. Telebista. Eleaniztasuna.*

*Traza el panorama lingüístico de Suiza y la forma en que la radiotelevisión pública organiza su oferta, teniendo en cuenta la gran diversidad de un territorio tan pequeño y la oficialidad de cuatro lenguas, reconocida por la constitución helvética.*

*Palabras Clave: Suiza. Medios de comunicación. Alemán. Francés. Italiano, Romanche. Radio. Televisión. Plurilingüismo.*

## 1. SITUATION GÉNÉRALE DES LANGUES EN SUISSE

### 1.1. Evolution historique et situation actuelle

Selon la formule bien connue, “Les Suisses s’entendent bien parce qu’ils ne se comprennent pas” la pluralité des cultures suisses et la cohabitation –presque toujours pacifique entre des parties de la population– ne manquent pas d’actualité en Suisse.

La situation linguistique actuelle de la Suisse est le reflet de sa situation géographique au cœur du massif alpin dans lequel pénètrent différents groupes linguistiques d’Europe, mais aussi le résultat d’une histoire linguistique vieille de plus de deux mille ans.

La formation du quadrilinguisme suisse peut être schématisée de la nature suivante: Celle-ci a été marquée par les Celtes et les Rhètes durant le premier millénaire avant Jésus-Christ, puis du premier siècle avant Jésus-Christ jusque vers l’an 400 de notre ère par les Romains, suivis par différents locuteurs romans: enfin, à partir des 5e et 6e siècles, par les Alamans qui, venus du nord, sont arrivés jusqu’au Jura et au Plateau en passant par le haut Rhin et qui ont pénétré lentement dans les Préalpes et une partie de la zone alpine. Depuis le début du moyen âge, d’autres tribus germaniques, comme les Burgondes en Suisse romande et les Lombards en Suisse méridional, ont été romanisées alors que les Gallo-romains et les Rhéto-romands dans la Suisse alémanique actuelle ont été germanisés.

Le quadrilinguisme actuel de la Suisse doit dès lors être compris comme la poursuite et la stabilisation d’une situation plurilingue de l’antiquité. Les frontières linguistiques modernes ne se sont formées que progressivement et par tronçons depuis le début du moyen âge dans les zones de contact alémano-romanes. Les frontières linguistiques actuelles ne sont que partiellement dues à la topographie.

C’est sur cet arrière-plan que s’est formée, au 19e siècle, la Suisse quadrilingue actuelle dont les trois langues principales, l’allemand, le français et l’italien sont reconnues comme langues nationales par la constitution fédérale de 1848, alors que le romanche n’a acquis ce statut qu’en 1938 - avant la deuxième guerre mondiale. En 1996 le romanche est devenu la quatrième langue officielle (accepté en votation populaire).

En ce qui concerne l’histoire des langues, les quatre langues nationales de la Suisse ont pour point de départ les dialectes indigènes à côté desquels sont venues prendre place, depuis des temps modernes, de nouvelles formes littéraires constituées hors de la Suisse: les variantes standard de l’allemand, du français et de l’italien. Seule l’aire romanche a conservé jusqu’à maintenant la prédominance des langues régionales dialectales (5); toutefois là aussi une langue écrite uniforme a été adoptée, le *rumantsch grischun* introduit depuis 1982. En revanche, les patois de Suisse romande se sont pratiquement

éteints. En Suisse italienne, le langage familier lombard et, de plus en plus, l'italien standard ont réussi à s'imposer à côté des dialectes encore en vigueur mais dévalorisés. En Suisse alémanique, par contre, les dialectes occupent toujours une position prédominante (aussi à la radio et à la télévision - 60% radio / 40% télévision).

Situation actuelle:

Allemand:	63,7 %	4'498'939
Français:	19,2 %	1'356'038
Italien:	7,6 %	536'765
Romanche:	0,6 %	42'372
Autres:	8,9 %	628'526
Total	100 %	7'062'640

Historiquement, et essentiellement, la nation Suisse repose presque exclusivement sur la volonté de ses citoyens (la Suisse n'a jamais été une nation dans le sens du 19<sup>ème</sup> siècle: unité géographique, unité culturelle, unité linguistique).

On ne cesse de rappeler actuellement que la Suisse est divisée en quatre régions linguistiques et à souligner les caractéristiques qui les différencient. On oublie trop souvent toutefois de mentionner leurs points communs. Trop fréquemment également on omet de rappeler leur hétérogénéité interne. Opposer Suisse alémanique et Suisse romande, c'est oublier que toutes deux sont extrêmement diverses.

La Suisse romande est-il besoin d'indiquer ici, n'a d'homogénéité ni géographique, ni confessionnelle, ni économique, historique, politique ou culturelle. Chacune de ses composantes revêt des caractéristiques propres. Mentionnons, en outre, que le canton de Berne, majoritairement germanophone, renferme trois districts francophones et un bilingue.

Quant à la Suisse alémanique, si elle paraît davantage homogène, il n'est pas moins que des différences notables apparaissent entre les cantons. Elle est divisée sur le plan confessionnel entre cantons catholiques et protestants; elle connaît sur le plan économique des disparités.

**Diglossie** – égalité entre langage standard et des dialectes.

Maf Frisch: le dialecte – c'est la langue maternelle du Suisse allemand;

L'allemand, la langue standard – c'est la langue paternelle.

Situation dans la partie italophone:

immigration allemande...

(personnalités comme Horkheimer, Hermann Hesse, révolutionnaires russes, etc.)

## 1.2. Germanophones Grisons

Les Grisons (région alpine) représentent “une Suisse dans la Suisse”. On y parle trois langues (allemand, italien, romanche), on y pratique deux confessions. Cinq idiomes romanches sont pratiqués sur le territoire d’un peu plus de 7.100 kilomètres carrés: le sursilvain, le sutsilvain, le surmiran, le puter et le vallader. Le canton compte quatre vallées italiennes, séparées géographiquement et par la religion.

Outre par l’hétérogénéité des différentes régions linguistiques, notons que la cohésion nationale a pu être également facilitée par un certain nombre d’éléments institutionnels, et de fait: le bicamérisme, qui assure une représentation des cantons au sein du parlement fédéral, l’élection du Conseil national à la proportionnelle, le fait que le gouvernement Fédéral ne puisse compter plus d’un Conseiller fédéral (ministre) issu du même canton et qu’y soient représentées les minorités linguistiques de la Suisse. Ces éléments permettent de diminuer les risques de sensation de “minorisation” des communautés latines. De même, le recours à la démocratie semi-directe peut contribuer à réduire les tensions.

Un autre élément diminue les risques d’éclatement de la Suisse: le “cross-cutting” des clivages, à savoir le fait que ceux-ci ne se superposent pas, mais s’enchevêtrent (religions, économie, mentalités, attitudes politiques, etc.).

## 1.3. Objectifs d’une politique suisse des langues

L’aperçu de l’évolution et de la situation des langues dans l’histoire et le présent, le résumé de la situation actuelle et, surtout, la présentation des problèmes spécifiques des différents groupes linguistiques et de ceux qui touchent toute la Suisse suscitent préoccupations et inquiétudes et appellent l’action (p.ex. la nécessité économique et culturelle d’apprendre l’anglais). Pour pouvoir vraiment résoudre les problèmes, celle-ci doit être guidée par des objectifs modestes et mûrement réfléchis:

- Garantie de la liberté individuelle des langues;
- Egalité de droit fondamentale des quatre langues nationales suisses sur le plan fédéral;
- Sauvegarde d’une compréhension active entre les quatre communautés linguistiques et culturelles grâce à une maîtrise réciproque suffisante des formes de langues standard et des impulsions données à une éducation interculturelle ainsi qu’à une information réciproque largement diffusée (médias!)
- Maintien des territoires linguistiques, conservation de frontières linguistiques aussi stables que possible, sauvegarde de la paix des lan-

gues - malgré une migration interne (environ 60'000 francophones et 200'000 italophones vivent en Suisse alémanique).

- Encouragement adéquat des locuteurs bilingues.

L'article 116 de la constitution fédérale de la Confédération suisse est le centre et la base des normes linguistiques du droit fédéral:

1. Les langues nationales de la Suisse sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.
2. La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.
3. La Confédération soutient des mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour la sauvegarde et la promotion des langues romanche et italienne.
4. Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les citoyens romanches. Les détails sont réglés par la loi (accepté en votation populaire du 10 mars 1996).

## **2. LES LANGUES DANS LES MÉDIAS (MÉDIAS ÉLECTRONIQUES)**

L'art. 55bis de la constitution fédérale donne mandat à la radio et à la télévision de contribuer au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement ainsi que de tenir compte des particularités du pays et des besoins des cantons:

La loi fédérale sur la radio et la télévision (1992):

*“La SSR diffuse des programmes de radio spécifiques dans chacune des langues nationales, à l'intention des régions concernés.”*

*“Elle diffuse des programmes de télévision spécifiques dans chacune des langues officielles...”*

*“Le Conseil fédéral fixe les principes régissant la prise en considération des besoins de la Suisse rhéto-romane dans ces programmes.”*

*“Tout programme de télévision destiné à une région linguistique est diffusé dans l'ensemble du pays...”*

*“Un programme de radio dans chacune des langues allemande, française et italienne est diffusé sur l'ensemble du territoire suisse...”*

La concession octroyée à la Société suisse de radiodiffusion et télévision prévoit:

*“La SSR diffuse*

*a. des programmes de radio ...pour chaque région linguistique, soit trois pour la Suisse alémanique, trois pour la Suisse romande, trois pour la Suisse italienne et un pour la Suisse rhéto-romane; un programme de chacune des régions de langue officielle est diffusé dans les autres régions linguistiques...*

*a. un programme de télévision pour chaque région de langue officielle; dans ces programmes, elle tient compte des besoins de la Suisse rhéto-romane;*

*b. ...un programme de télévision national qui puisse, dans la mesure du possible, être réparti entre les régions linguistiques..."*

Mandat en matière de programme:

*"Dans l'ensemble de ses programmes de radio et de télévision, la SSR remplit son mandat en diffusant des programmes de même valeur dans toutes les langues officielles. Elle y encourage la compréhension mutuelle et les échanges entre les régions du pays, les communautés linguistiques et les cultures, tient compte des étrangers présents dans notre pays, stimule les contacts avec les Suisses de l'étranger..."*

*"Par ses programmes, la SSR doit particulièrement ... favoriser la compréhension des rapports politiques, économiques et sociaux ainsi que la compréhension des autres peuples; développer les valeurs culturelles du pays, stimuler la création artistique..."*

*"En règle générale, les émissions d'information importantes qui intéressent un public au-delà de la région linguistique et hors des frontières nationales ne doivent pas être présentées en dialecte; ce principe s'applique en particulier aux bulletins de nouvelles diffusés au niveau de la région linguistique."*

*"Les programmes de télévision sont systématiquement diffusés au niveau nationale."*

On peut déduire de ces deux tâches un "mandat d'intégration" complet de la radio et de la télévision qui englobe toutes les facettes de la politique linguistique. En raison de ce financement public (2/3 redevances - 1/3 publicité à la télévision) la SSR reçoit un mandat de prestation particulier dans le domaine culturel et linguistique.

La loi sur la radio et la télévision prévoit aussi clairement que la SSR (Société Suisse de la radio et télévision) est le principal responsable de la réalisation des buts généraux dans l'intérêt aussi de la diversité linguistique et de la compréhension nationale. Le romanche est aussi une langue officielle ce qui se manifeste dans la mise sur pied d'une 4e chaîne de radio OUC dans les Grisons. Les 3 programmes de télévision (français, allemand, italien) doivent tenir compte des besoins de la Suisse rhéto-romane et diffuse quotidiennement un magazine - sous-titré en allemand, français et italien.

Les programmes de radio et de télévision destinés à une région linguistique sont aujourd'hui transmis dans l'ensemble du pays par satellite qui permet aux minorités à capter leurs programmes dans les autres régions linguis-

tiques (p.ex. un romand à Zurich peut écouter sa radio et de regarder sa télévision romande).

**Principe de la territorialité:**

**30-33 % – la langue est reconnue officiellement.**

cas spécial: école française à Berne...

Il nous apparaît important de soulever ici l'existence de multiples dialectes alémaniques ("schwyzerdütsch") qui dominent aussi la communication des médias électronique et qui sont difficile à comprendre par les Romands et les Tessinois. Ces dialectes sont utilisés plus fréquemment aujourd'hui. On parle d'une "vague dialectale" dans les médias électroniques (qui a commencé il y a vingt ans) qui réduit encore les connaissances et l'usage pratique du "bon allemand" (langue standard) dans le public.

3 vagues différentes:

- 1) avant 1914
- 2) années 30 (avant la deuxième guerre mondiale)
- 3) Fin des années soixante jusqu'aujourd'hui.

Les dialectes sont accusés de détériorer les relations entre communautés linguistiques. Entre temps la SSR a été obligée de diffuser tous les émissions d'actualité en bon allemand pour améliorer la compréhension de la langue allemande aux autres Suisses et aux étrangers. Surtout après le refus des Suisse à l'adhésion à la Communauté Européenne en 1992.

*Suisse alémanique:*

Médias: Radio: 70% dialecte

Télévision: 40% dialecte

**Péréquation des moyens financiers (SSR)**

	Suisse além.	Suisse rom.	Suisse ital.	Suisse romanche
population	63,7	19,2	7,6	0,6
revenus	71,7	23,8	4,4	0,1
moyen attribués	42,0	33,6	23,0	1,4

### L'offre médiatique en Suisse (1998):

région	langue	population	médias	SSR
Suisse alémanique	suisse allemand (30 dialectes)	4'374 '000	12 quotid. 30 radio priv.	2 chaînes TV (13'000 h)
	bon allemand		5 TV(h/j)	4 chaînes R (28'700 h)
Suisse romande	français	1'321'000	8 quotid.	2 chaînes TV (14'600 h)
			8 radio priv.	4 chaînes R (27'800 h)
	anglais			coopération World Radio Geneva
Suisse italienne	italien	524'000	3 quotidiens	2 chaînes TV (12'400 h)
	7 dialectes			3 chaînes R  (26'300 h)
Suisse romanche	5 dialectes	66'000	1 quotidien éléments sur des radios priv.	émissions TV (38 h) 1 chaîne R  (4'400 h)

L'usage des langues dans les médias électroniques joue manifestement un rôle considérable dans les débats publics. Et il est fréquent que ce que l'on appelle "la question linguistique" soit simplifiée de manière radicale et réduite à un problème de la radio et de la télévision.

Souvent accusées de jeter de l'huile sur le feu, de jouer à tort les diviseurs et de mettre l'accent davantage sur les problèmes qui divisent les Suisses plutôt que sur ceux qui les rassemblent, les chaînes de radio et de télévision ont actuellement à l'étude quelques projets visant à améliorer la connaissance réciproque des communautés linguistiques de notre pays ("SSR - idée suisse").

Ainsi, chaque mardi soir, la Télévision suisse allemande diffuse une émission intitulée "Voilà" présentant chaque semaine en quelque dix minutes différents aspects de la Suisse romande. La Télévision romande a diffusé pendant un certain temps des leçons d'allemand, d'italien et de schwyzerdütsch (dialecte suisse-allemand). Entre temps, la SSR a développé un projet élargi pour renforcer sa fonction d'intégration nationale.

En schématisant un peu, nous pouvons constater que la population helvétique, cantonnée dans les entités hétérogènes que constituaient les cantons



ou les régions, vivait traditionnellement dans une sorte "d'ignorance mutuelle" des autres habitants du pays. Les différents peuples suisses ne partageaient que l'attachement à des institutions politiques communes. Il se peut pourtant que, face à la transformation fondamentale du contexte politique, économique et social de la Suisse, cet attachement aux mêmes institutions ne suffise plus.

Dans un monde qui est caractérisé par la globalisation, c'est-à-dire par une interdépendance économique et politique croissante, il est nécessaire de coopérer à une plus grande échelle pour trouver des solutions aux problèmes posés.

Les résultats de l'analyse des votations fédérales sur une longue période (1872-1998) montrent que le *clivage linguistique* continue à exister, mais a globalement et quantitativement tendance à diminuer. En termes relatifs, il s'exprime de plus en plus rarement, ce qui traduit une intégration croissante des différentes régions linguistiques en Suisse. Le fait que le problème des relations entre les régions linguistiques n'est plus prioritaire ne signifie pas qu'il n'existe pas. Les relations entre les régions linguistiques, tout en n'étant pas un enjeu considéré comme prioritaire, apparaissent comme problématiques, principalement aux yeux des minorités linguistiques. Les médias continuent à jouer un rôle important dans ce contexte de l'intégration et de l'identité nationale.

Quelques divergences subsistent entre les régions linguistiques à propos de certaines valeurs. Les deux minorités latines ont une plus forte tendance que les Alémaniques à adhérer aux valeurs socialistes et fédéralistes, et les Tessinois s'avèrent particulièrement conservateurs.

Actuellement nous constatons une sorte de débâcle de l'enseignement des langues nationales en Suisse et ceci, surtout, en Suisse romande. Derrière le fossé qui creuse actuellement entre les deux principales régions linguistiques de ce pays se cache également un sensible décalage dans le développement économique, qui s'opère au détriment des périphéries linguistiques. Une autre raison est l'impact croissant de l'anglais, de cette nouvelle "lingua franca" du monde moderne. De plus en plus l'enseignement d'une deuxième langue officielle est remplacée par l'enseignement de l'anglais.

Comment cette unité dans la diversité qui caractérise la Suisse va-t-elle se traduire dans le futur, telle est aujourd'hui l'une des questions que l'on peut se poser.